



Comité syndical de Vigipol

Lundi 22 décembre 2025

DÉLIBÉRATIONS

SOMMAIRE

Délibération n°CS-2025-27	Débat d'orientation budgétaire.....	3
----------------------------------	--	----------



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 22 décembre 2025

Délibération n°CS-2025-27 Débat d'orientation budgétaire

Le lundi 22 décembre 2025 à 15h00, le Comité syndical de Vigipol, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence d'Erven LÉON, Président du Syndicat mixte.

Délégués :

En exercice : 180

Quorum : 91

Présents : 50

Pouvoirs : 33

Total des présents et représentés : 83

Date de convocation : 17.12.2025

Date d'affichage : 17.12.2025

DELEGUES PRESENTS

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Renaud Merlé (La Roche-Jaudy), Maurice PENNEC (Louannec), Erven Léon (Perros-Guirec), Gilles PAGNY (Plouézec), Jean-Pierre Quesnel (Plougrescant), Yves Corbel (Plouguiel), Sylvie Donnart (Plourivo), Alain André (Plurien), Loïc Raoul (Pordic), Gérard Vilt (Saint-Cast-Le-Guildo), Pierre Boulad (Saint-Quay-Portrieux), Guillaume LE GUEN (Trébeurden), Gildas Morvan (Tréduder), Hervé Lorinquer (Trélévern), Arthur Espivent de la Villesboisnet (Trévèneuc), Dominique Derrien (Trévou-Tréguignec),

Pour les communes du département du Finistère : Jean-Yves Briant (Carantec), Armand Glidic (Île de Batz) Aurore PETTON (Île de Molène), Fanch Quenot (Île d'Ouessant), François Le Berre (Lampaul-Plouarzel), Laurent Le Goff (Landéda), Isidor Talarmin (Landunvez), Arnaud Leyzour (Lanildut), Philippe Morvan (Le Relecq-Kerhuon), Jacques Robic (Plouézoc'h), François Vogel (Plougasnou), Patrick Guen (Plougoulm), Yves Robin (Porspoder), Serge Le Pinvidic (Saint-Martin-des-Champs), Annie Kerhascoët (Saint-Nic), Jean-Luc Daridon (Santec),

Pour les communes du département du Morbihan : Eric Delanoé (Bangor), Daniel Le Carrer (Belz), Philippe BOUILLARD (Billiers), Pascal Marteau (Erdeven), Chantal Julien (Étel), Emilie MOIDSON (Île d'Hoëdic), Patrick Agaesse (Sainte-Hélène), Alain Lavacherie (Saint-Philibert),

Pour les communes du département de la Manche : Michel PACILLY (Les Moitiers d'Alonne), Georges HELAHOUET (Saint-Georges-de-la-Rivière),
Délégués observateur (adhésion en cours) : Olivier LACROIX (Surtainville)

Pour les EPCI : Marc ROUSIC (Morlaix communauté), Jean-Louis Buannic (Communauté de communes du Pays Bigouden Sud)

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Marie-Annick Guillou, Graziella Ségoni, Solenn Meslay

Pour le conseil départemental du Finistère : Barthélémy Gonella

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Stéphane LENFANT,

Pour le conseil départemental de la Manche : Daniel Denis

DELEGUES ABSENTS

Pour les communes de Charente-Maritime : Valérie Valade (Île d'Aix)

Pour les communes du département des Côtes d'Armor : Marie-Yvonne Gallais (Minihy-Tréguier), Pascal Laporte (Plérin), Gilbert Bertrand (Binic-Étables-sur-mer), Marie-Paule Allain (Erquy), Patrice Faudière (Fréhel), Coralie Beauvais (Kerbars), Roseline Faveaux (Kerfot), Christelle Lévy-Robert (Lamballe-Armor), Michelle Menguy (Lanloup), Guillaume Postadjian (Lanmodez), Marc Nédelec (Lannion), François Plégades (Penvénan), , Pierre-Alexis Blévin (Pléneuf-Val-André), Gilbert Le Briand (Pleubian), Yvonne Ségura (Pleumeur-Bodou), Yann Kergoat (Ploumilliau), Myrlande Marzin (Saint-Michel-en-Grève), Yvon Le Séguillon (Trédarzec), Mickaël Even (Tréguier), Joël Le Jeune (Trédrez-Locquémeau), Serge Henry (Troguéry)

Pour les communes du département du Finistère : Xavier Hamon (Brest), Dominique Thomas (Camaret-sur-Mer), Grégory Hélio (Cléder), Pascal Dourlen (Combrit-Sainte-Marine), Michel Galand (Crozon), Anne-Marie Destour (Goulven), Stéphane Bouget (Guimaëc), Gérard Le Guen (Guissény), François Spinec (île de Sein), Matthieu Viu (Ile Tudy), Stéphane Bellec (Lampaul-Ploudalmézeau), Arnaud Leyzour (Lanildut), Henri Lelias (Lannilis), , Pascal Godec (Le Guilvinec), Bertrand Massonneau (Loctudy), , Nathalie Barnet (Morlaix), Jean-Marc Bren (Penmarc'h), Stéphane Daoulas (Ploemeur), Ronan Jézéquel (Plouarzel), Mickaël Villeneuve (Plouénan), François Roué (Plouescat), Olivier Marzin (Plouguin), Patrice Coatanéa (Ploumoguier), Florian Prével (Plouzané), Dominique Andro (Plovan), Philippe Lucas (Plozévet), Jean-Edern Aubrée (Saint-Jean-Trolimon), Hervé Kerguiduff (Saint-Pabu), Pierre Durose (Plougonvelin), Philippe N'Goma (Plounéour-Brignogan-Plages), Marc Defacq (Pont-l'Abbé), Hervé Le Coz (Pouldreuzic), Jean-Jacques Roignant (Roscoff), Marc Constantin (Saint-Pol-de-Léon), Hervé Richard (Taulé), Christian Abaziou (Tréfléz), Alain Gerbé (Tréogat), Nathalie Carrot-Tanneau (Treffiagat-Léchiagat)

Pour les communes du département d'Ille-et-Vilaine : Laurence Querrien (Cancale), Patrice Vivien (Saint-Coulomb)

Pour les communes du département du Morbihan : Séverine Bouedo (Locoal-Mendon), Christophe Delaporte (Saint-Pierre-Quiberon), Jean-Paul Le Nin (La Trinité-sur-Mer), Dominique Rousselot (Locmaria), , Régis Jaffré (Plouhinec), Ronan Juhel (Sauzon), Karol Kirchnez (Le Palais), Jean-Luc Hervé (Plévenon), Damien Gaspillard (Saint-Brieuc), François-Yves Le Thomas (Bréhat), Yann Quéré (Paimpol), Catherine Morin (Ploubazlanec), Didier Gueux (Plouha), Raymond Morinière (Plestin-les-Grèves)

Pour les EPCI : Patrick Le Pelletier-Boisseau (Communauté de communes de Belle-Île-en-Mer), Xavier Martin (Lannion Trégor Communauté), Marc Rouzic (Morlaix Communauté), Philippe Ronarc'h (Communauté de communes du Haut Pays Bigouden),

Pour le conseil départemental des Côtes d'Armor : Michel Desbois

Pour le conseil départemental de la Manche : Yvan Taillebois, Benoît Fïdelin

Pour le conseil départemental du Finistère : Laure CARAMARO, Jean-Marc Puchois,

Pour le conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine : Cécile Bouton, Yann Soulabaille,

Pour le conseil régional de Bretagne : Denis Palluel, Aurélie Martorell, Gaël Le Meur, Christine Prigent

POUVOIRS**Pour les communes du département des Côtes d'Armor :**

Yoann JUMEL (Lézardrieux)	à	Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)
Patrick Houssard (Pontrieux)	à	Renaud Merlé (La Roche-Jaudy)
Dominique Bosc (Ploulec'h)	à	Maurice PENNEC (Louannec)
Gaël Stéphan (Trégastel)	à	Erven Léon (Perros-Guirec)
Gilbert Le Chevanton (Pleudaniel)	à	Erven Léon (Perros-Guirec)
Jean-Luc Rouxel (Plébouille)	à	Alain André (Plurien)

Pour les communes du département du Finistère :

Philippe Le Fur (Houat)	à	Fanch QUENOT (Ile d'Ouessant)
Marie-Françoise Le Gléau (Trébabu)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Patrick Sanchez (Le Conquet)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Gildas Forest (Brélès)	à	François Le Berre (Lampaul-Plouarzel)
Guy Taloc (Tréglonou)	à	Laurent Le Goff (Landéda)
Gérard Gouzien (Ploudalmézeau)	à	Isidore Talarmin (Landunvez)
Juliette Bohic (Locquénolé)	à	Jacques Robic (Plouézoc'h)
Jean-Jacques Roignant (Roscoff)	à	Patrick GUEN (Plougoulm)
Roger Bossard (Plounévez-Lochrist)	à	Patrick GUEN (Plougoulm)
Olivier Herledant (Kerlaz)	à	Annie Kerhascoët (Saint-Nic)
Marc BOIZARD (Saint-Jean-Du-Doigt)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Yann Briand (Locquirec)	à	Gildas Morvan (Tréduder)
Jean-Michel Abarnou (Locmaria-Plouzané)	à	Barthélémy GONELLA (CD 29)
François Besombes (Concarneau)	à	Jean-Louis BUANNIC (CCPBS)
Jean-Jacques Xuereb (Tréguennec)	à	Patrick AGAESSE (Sainte-Hélène)
Jean-Yves ROZEN (Plomeur)	à	Patrick AGAESSE (Sainte-Hélène)

Pour les communes du département d'Ille et Vilaine :

Caroline DESQUESSES (Saint-Malo)	à	Erven Léon (Perros-Guirec)
Gérard Casanova (Saint-Lunaire)	à	Gérard Vilt (Saint-Cast-Le-Guildo)

Pour les communes du département du Morbihan :

Gildas Quendo (Quiberon)	à	Daniel LE CARRER (Belz)
Ronan Juhel (Sauzon)	à	Emilie MOIDSON (Île d'Hoëdic)
Jean-Yves Rozen (Plobannaec-Lesconil)	à	Patrick AGAESSE (Sainte-Hélène)
Eric Prosper (Plouharnel)	à	Alain LAVACHERIE (Saint-Philibert)
Jacques Bathiat (Ile-aux-Moines)	à	Alain LAVACHERIE (Saint-Philibert)
Pierre Begkoyian (Locmariaquer)	à	Alain LAVACHERIE (Saint-Philibert)

Pour le Conseil Départemental de la Manche

Damien PILLON	à	Daniel DENIS (CD 50)
---------------	---	----------------------

Pour le Conseil Départemental du Finistère

Viviane Bervas	à	Barthélémy GONELLA (CD 29)
----------------	---	----------------------------

Pour les EPCI

RONARC'H Philippe (CCHPB)	à	Barthélémy GONELLA (CD 29)
---------------------------	---	----------------------------

Secrétaire de séance : Loïc RAOUL (Pordic)

Vu la loi n°2015-991 du 07.08.2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), notamment l'article 107 portant nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales qui modifie les articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire et complète les dispositions relatives à la forme et au contenu de ce débat ;

Vu l'article L2312-1 modifié du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal [...]. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique » ;

Vu l'article L5722-1 du Code général des collectivités territoriales selon lequel « sous réserve des dispositions du présent chapitre, les syndicats mixtes mentionnés à l'article L5721-2 sont soumis aux dispositions du livre III de la deuxième partie applicables aux communes de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants » ;

Vu l'article 10-5 des statuts relatifs au Quorum selon lequel « *Si trente minutes après l'heure fixée pour le début de la réunion, le quorum n'est pas atteint, la séance est ajournée. Ce fait est consigné au registre des délibérations. Après cette première convocation régulièrement faite, une nouvelle convocation est adressée aux membres du Comité syndical avec le même ordre du jour en respectant un intervalle de trois jours au moins entre ces deux séances. À cette seconde séance, le Comité syndical peut valablement délibérer sans condition de quorum.* » ;

Considérant que le grand nombre de ses adhérents et l'étendue de son territoire ne permettent pas raisonnablement de réunir le Comité syndical deux fois dans un court laps de temps, il est procédé au débat d'orientation budgétaire par visioconférence ;

Considérant que le quorum n'a pas été atteint lors de la séance du mardi 16 décembre à 10h00, le Comité syndical de Vigipol, régulièrement convoqué afin de débattre des orientations budgétaires (88 membres présents ou représentés pour un quorum à 91 membres présents ou représentés), le comité syndical a de nouveau été convoqué le lundi 22 décembre 2025 à 15h00, avec le même ordre du jour, et sans condition de quorum.

Conformément à ces obligations, le Président procède au débat d'orientation budgétaire articulé autour de deux parties :

1. le bilan des actions menées par Vigipol au cours de l'année 2025 ;
2. les propositions d'objectifs pour l'année 2026 qui sous-tendent le budget primitif 2026.

Il précise qu'il n'est fait mention ni d'engagement pluriannuel ni de la structure et de la gestion de la dette dans la mesure où le Syndicat mixte n'est concerné ni par l'un ni par l'autre.

Après avoir répondu aux questions des délégués, le Président soumet ces points au vote du Comité syndical.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- > **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) pour l'exercice 2026
- > **Approuve** le bilan 2025 et les orientations pour 2026.
- > **Autorise** Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 022-252901343-20251222-2025_27-DE

- > Nombre de votants : 83
- > Nombre de suffrages exprimés : 83
- > Majorité requise : 43

Vote :

Pour : 83

Contre : 0

Abstention : 0

Décision approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,



Erven LÉON
Président

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 022-252901343-20251222-2025_27-DE

